



AUX CHEMINOTS CONTRACTUELS & STATUTAIRES

CTN Trains et Exploitation Montreuil, le 26 août 2026

CAMÉRA-PIÉTON

BATTERIES DÉFECTUEUSES : LA CGT OBTIENT DES MESURES IMMÉDIATES !

**Au cœur de l'été,
la Fédération CGT
des cheminots a alerté
la direction de SNCF
Voyageurs après
la découverte de batteries
de caméra-piéton
qui présentaient
des gonflements anormaux.
Cette intervention a permis
d'engager des vérifications
et le remplacement
des matériels concernés.
Même durant l'été,
les militants CGT restent
vigilants et proches
du quotidien des cheminots.**

C'est à la suite d'un droit d'alerte déposé par les élus CGT de la région de Dijon, consécutif à plusieurs signalements de gonflements et de déformations des batteries des caméras-piétons Axon Body 2 et Axon Body 4, que le président de la CSSCT a décidé, par mesure de précaution, du retrait temporaire de ces équipements afin d'en déterminer les causes. En effet, le gonflement de ces équipements peut entraîner des conséquences graves telles que des incendies, des explosions, des rejets de gaz toxiques ou encore des fuites d'acide.

Informée de cette situation, la Fédération CGT des cheminots a immédiatement considéré que les risques pour les agents nécessitaient une réaction rapide. Elle a alors alerté l'ensemble de ses structures métiers dans les territoires et interpellé sans délai la direction de SNCF Voyageurs afin d'obtenir une réponse nationale, des garanties en matière de prévention des risques et la mise en œuvre de mesures concrètes pour assurer la sécurité des cheminotes et des cheminots.

La multiplication de ces interpellations a contraint les directions (nationale et locales) à réagir et assumer. Ainsi, il apparaît que des gonflements des batteries lithium-ion peuvent survenir dans le temps (durée de vie moyenne : 4 ans), et en cas de mauvais stockage (température comprise entre - 20 et + 35 °C), de surcharge, de mauvais rechargement, d'exposition aux fortes chaleurs ou encore de dommages liés à un choc.

Ces démarches coordonnées ont permis la mise en place d'un plan d'action concret actant la vigilance et la correction urgente si nécessaire de nouveaux protocoles de sécurité. Celles-ci ont été précisées par un courrier de la direction de la SA Voyageurs à la Fédération CGT en date du 21 août.

- Mise en place d'une vérification renforcée des conditions de stockage, de la température et de la ventilation, en particulier en période de fortes chaleurs.
- Pour garantir le respect des préconisations du constructeur concernant l'exploitation et les conditions de stockage et de chargement du matériel, les dispositifs prévus ont été rappelés (utilisation du chargeur, contrôle systématique des signes d'anomalie, retrait immédiat avec signalement GET et RET de tout matériel présentant un doute pour évacuation du matériel et signalement à l'expert caméra-piéton de la direction Sécurité de chaque BU).

En outre, en réponse à un point du courrier CGT, la Direction indique poursuivre ses investigations quant au respect de la norme ISO 3941:2026 (analyse des risques en cours). Ainsi, la Direction s'engage à intervenir pour actualiser les mesures de prévention si nécessaire. Enfin, un suivi des actions engagées sera à l'ordre du jour de la prochaine IMB (instance métier Bord) de novembre prochain et de la commission métier Relation clients Sol.

La vigilance de toute la CGT durant cette période estivale a garanti que des mesures de sécurité et de prévention soient mises en œuvre pour éviter des événements graves (blessures, brûlures, incendie...). La CGT exercera une vigilance accrue dans les semaines à venir afin de s'assurer du respect strict de ces engagements.

